

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°321

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 9 JUIN 2021
- N° 2021-06-09-107-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 9 juin 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Relevé de conclusions - Conseil n°320 du 12 mai 2021.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°320 du 12 mai 2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil n°320 du 12 mai 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2021.

Le Directeur

Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°321

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 9 JUIN 2021
- N° 2021-06-09-109-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 9 juin 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte - Modalités de Contrôle des connaissances des licences « Mathématiques Générales » et « Sciences de la Vie ».

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Modalités de Contrôle des connaissances des licences « Mathématiques Générales » et « Sciences de la Vie » du CUFR de Mayotte.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux Modalités de Contrôle des connaissances des licences « Mathématiques Générales » et « Sciences de la Vie ».

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°321

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 9 JUIN 2021
- N° 2021-06-09-109-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 9 juin 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Demande de subvention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association Carabes d'un montant de 252,91 euros.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'association Carabes d'un montant de 252,91 euros.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :

Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°321

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 9 JUIN 2021
- N° 2021-06-09-110-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 9 juin 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Conventions.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur :

- les mises à disposition de locaux entre :

* Biocampus et l'Université de Montpellier,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

* La société Française de Virologie et l'Université de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 5

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

- la convention de partenariat pédagogique entre :

* L'Institut de formation en Masso-Kinésithérapie de Montpellier (IFMK) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

- la convention de partenariat internationale entre :

* L'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention sus citée.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2021.

Le Directeur

Alain HOFFMANN

Secrétariat de Direction

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL
DE LA FACULTE DES SCIENCES**

SEANCE N°321

Année universitaire 2020-2021

**EXTRAIT du Procès-Verbal
Conseil de la Faculté des Sciences
MERCREDI 9 JUIN 2021
- N° 2021-06-09-111-**

Le Conseil de l'UFR Sciences de Montpellier, dans sa séance du mercredi 9 juin 2021, sous la présidence de M. Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences,

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017- *Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

A délibéré :

Objet : Diplômes d'Etablissement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les Diplômes d'Etablissement :

- « Experimental Green Chemistry / Techniques Expérimentales en Chimie Verte »

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

- « Expertise numérique pour la protection des populations et des milieux dans les métropoles du sud. Montpellier UNESCO International Water Center - MAREMA Côte d'Ivoire »

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 17

Contre : 2

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

- « **Restauration écologique des petits fonds marins côtiers** »

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

- « **Utiliser un microcontrôleur 16-32 bits dans vos applications** »

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 21

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement sus cité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2021.

Le Directeur



Alain HOFFMANN